

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE

OBJET : ORGANISATION DES SERVICES – Ouverture exceptionnelle des services aux publics de la Médiathèque – 22 septembre 2024 – Journées Européennes du Patrimoine

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît au Président du Grand Narbonne la qualité fondamentale de chef de l'administration intercommunale et lui attribue, à ce titre, une compétence générale pour prendre les mesures relatives à l'organisation interne des services et à la gestion de leurs agents,

CONSIDERANT que l'Espace Média Grand Narbonne s'associe à l'événement « Les Journées européennes du patrimoine » qui ont lieu les 21 et 22 septembre 2024, et, que le personnel de la médiathèque, mobilisé sur cet événement national, sera en capacité d'accueillir le public dimanche 22 septembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'Espace Média Grand Narbonne sera exceptionnellement ouvert au public le dimanche 22 septembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00.

N°A2024_49

Envoyé en préfecture le 26/08/2024

Reçu en préfecture le 26/08/2024

Publié le 26/08/2024

ID : 011-241100593-20240819-A2024_49-AR



ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 19 août 2024

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Malquier'.



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**